

Le 26 novembre 2021

Par **SDÉ** et courriel

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Hydro-Québec– Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007

C. élec. : Cardinal.Joelle@hydroquebec.com

**OBJET : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier Régie : R-4045-2018 Phase 3
Notre référence R056133**

Chère consœur,

En suivi de la décision D-2021-148 rendue par la Régie de l'énergie le 17 novembre 2021, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « **Distributeur** ») dépose le texte modifié du Tarif CB et des *Conditions de service* pour l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs conformément aux exigences contenues à la décision précitées, pour approbation, comme pièce **HQD-12, document 1**. Cette pièce contient également sa proposition d'amendement de l'annexe I, tel qu'ordonné par la décision de la Régie.

En ce qui a trait au guichet unique, le Distributeur précise qu'il travaille déjà à mobiliser les équipes afin de démarrer le processus d'attribution du solde du Bloc dédié dans les meilleurs délais. De façon plus précise, le Distributeur prévoit à ce stade que le guichet unique pourrait être prêt d'ici la fin du premier trimestre de 2022. Il souligne par ailleurs qu'il s'assurera de faire des annonces publiques claires pour annoncer la date de lancement du guichet unique, et ce, en temps opportun avant son lancement.

Veuillez recevoir, chère consœur, nos meilleures salutations.

(s) *Joelle Cardinal*
JOELLE CARDINAL

c. c. Intervenants (par courriel seulement)